

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ORDINAIRE de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve, à Lévis le jeudi vingt-six (26) juin 2025 à 18h

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Isabelle Demers, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
Mme Francine Marcoux, Trésorière
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

PARTICIPE À DISTANCE :

M. Serge Bonin, administrateur

SONT ABSENTS :

M. Steve Dorval, Président
M. Serge Côté, Administrateur

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Excuses des absences des administrateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2025
5. Nombre de déplacements en transport adapté pour l'année 2024 et prévision du nombre de déplacements pour les années 2025, 2026 et 2027
6. Adoption du Plan de transport et de développement des services 2025-2027 et des prévisions budgétaires triennales du transport adapté
7. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Automne 2025
8. Autorisation de l'avenant # 10 au mandat octroyé à Qualité Construction Ltée agissant à titre d'entrepreneur général pour le projet d'ajout de deux baies d'entretien mécanique
9. Autorisation de procéder à un appel d'offres public de construction pour les travaux d'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 positions de recharge au Centre d'opération de la rue Saint-Omer

10. Octroi à l'entreprise Ineo Sytrans Inc du contrat pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) et à l'installation des équipements du nouveau système de billettique dans les autobus
 11. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) le 9 octobre 2025 à Gatineau sous le thème « *Le Québec en mouvement : Le transport collectif, au cœur de la transition* ».
 12. Modification de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 795 000\$ qui sera réalisé le 9 juillet 2025
 13. Dépôt du certificat des responsabilités statutaires
 14. Comptes payables
 15. Points divers
 16. Période de questions
 17. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2025-070-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
Appuyé par madame Marjorie Guay
Et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 26 juin 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

2. Période de questions

Aucune question

3. Excuses des absences des administrateurs

RÉSOLUTION 2025-071-

ATTENDU QUE

l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil

d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit ;

ATTENDU QUE madame Marjorie Guay a prévenu la trésorière et le secrétaire de ses absences lors des assemblées ordinaires du 1^{er} et 29 mai 2025 ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser madame Marjorie Guay ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par monsieur Serge Bonin
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse les absences de madame Marjorie Guay lors des assemblées ordinaires du 1^{er} et 29 mai 2025.

Adoptée-

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2025

RÉSOLUTION 2025-072-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par madame Cindy Morin
Et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

5. Nombre de déplacements en transport adapté pour l'année 2024 et prévision du nombre de déplacements pour les années 2025, 2026 et 2027

RÉSOLUTION 2025-073-

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Volet 1 du *Programme de soutien au transport adapté* (PSTA);

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), qui administre le PSTA, demande aux organismes de transport adapté de confirmer par voie de résolution, le nombre de déplacements effectués au cours de l'année 2024 et une estimation du nombre de déplacements qui seront réalisés au cours des années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la Société a déjà publié les données d'achalandage de son service de transport adapté pour l'année 2024 et qu'elle a déjà transmis cette donnée au MTMD;

ATTENDU la recommandation du Directeur Proximité client et Commercialisation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
Appuyé par madame Cindy Morin
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable que cent vingt-trois mille huit cent trente (123 830) déplacements ont été effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités du service de transport adapté de la Société de transport de Lévis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024;

QUE ce Conseil informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Société de transport de Lévis prévoit que cent trente mille (130 000) déplacements seront effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025; que cent trente-trois mille trois cents (133 300) déplacements sont prévus en 2026 et que cent trente-six mille six cents (136 600) déplacements sont prévus en 2027;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée-

6. Adoption du *Plan de transport et de développement des services 2025-2027* et des prévisions budgétaires triennales du transport adapté

RÉSOLUTION 2025-074-

- ATTENDU QUE** la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- ATTENDU QUE** la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Volet 1 du *Programme de soutien au transport adapté* (PSTA);
- ATTENDU QUE** les modalités d'application du PSTA exigent que le Plan de transport et de développement des services 2025-2027 du transport adapté ainsi que les prévisions budgétaires triennales qui l'accompagnent soit produit par chaque OTA et qu'ils soient adoptés par le Conseil d'administration;
- ATTENDU** la recommandation du Directeur Proximité client et Commercialisation et de la Direction des finances à la Direction générale ;
- ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Cindy Morin
Appuyé par madame Marjorie Guay
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le *Plan de transport et de développement des services 2025-2027* du transport adapté et des prévisions budgétaires triennales qui l'accompagnent, tel qu'ils figurent en annexe de la présente résolution;

QU'une copie de ces documents et de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée-

7. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Automne 2025

RÉSOLUTION 2025-075-

- ATTENDU QUE** les modifications proposées s'appuient sur les constats et commentaires reçus de la clientèle et des chauffeurs, les analyses faites à partir de notre système d'aide à l'exploitation (SIPE), de l'abandon

des parcours Parlementaires, des travaux prévus sur divers axes routiers ainsi que sur la disponibilité des ressources ;

ATTENDU QUE les modifications pour l'automne 2025 concernent les parcours suivants (référence FPD 2025-027) ;

Parcours locaux de l'ouest (parcours 22 et 23)

- Bonification de la fréquence du parcours 22 hors pointe (aux 30 minutes)
- Retour des voyages desservant l'ESLE

Parcours locaux de l'est (parcours 13, 15 et 34)

- Retour du doubleur du parcours 13 desservant Pointe-Lévy
- Retour des doubleurs du parcours 15 desservant Pointe-Lévy
- Retour du voyage du parcours 34 desservant l'ESLE

Lévisien 2

- En période hors pointe, fréquence aux 15 minutes (était aux 30 minutes à l'été).

Lévisien 3

- En période hors pointe, fréquence aux 20 minutes (était aux 30 minutes à l'été).

Lévisien 4

- Retour des voyages retirés à l'été 2025

Express Sainte-Foy

- Retour des voyages d'Express retirés au printemps allégé et à l'été 2025 ;

42E / 43E

- Retour du service avec la rentrée scolaire (dès le 22 août) ;

Parcours 350

- Lancement du service

Parcours Connexion (parcours intégrés)

- Retour du service avec la rentrée scolaire ;
- Création d'un nouveau parcours intégré en fonction de la répartition scolaire :
 - 246 : St-Rédempteur vers Collège de Lévis / Marcelle-Mallet

ATTENDU la recommandation de la Direction planification et développement et de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Marjorie Guay
Appuyé par madame Isabelle Demers
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration/modifications de service ci-dessus ;

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 25 août 2025 ;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2025-027), la Direction générale à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires de l'automne 2025 et la livraison du service de transport collectif :

QUE ces modifications conformément à l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun soient communiquées à la population à partir de la semaine du 4 août 2025.

Adoptée-

8. Autorisation de l'avenant # 10 au mandat octroyé à Qualité Construction Ltée agissant à titre d'entrepreneur général pour le projet d'ajout de deux (2) nouvelles baies d'entretien mécanique

RÉSOLUTION 2025-076-

ATTENDU le contrat octroyé à la firme Qualité Construction Ltée le 9 avril 2024 pour la construction de deux (2) baies d'entretien mécanique (résolution # 2024-047) ;

ATTENDU QU' au fur et à mesure de l'avancement des travaux, différents changements ont été apportés pour s'adapter aux conditions du chantier ou corriger la conception des plans et devis :

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires seront couverts par le règlement no 167 :

ATTENDU la recommandation du directeur de projets à la Direction générale :

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par madame Isabelle Demers
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder l'avenant # 10 au montant de 26 630,80 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Qualité Construction Ltée agissant à titre d'entrepreneur général pour le projet d'ajout de deux (2) nouvelles baies d'entretien mécanique.

Adoptée-

-
- 9. Autorisation de procéder à un appel d'offres public de construction pour les travaux d'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 positions de recharge au Centre d'opération de la rue Saint-Omer**

RÉSOLUTION 2025-077-

ATTENDU les plans et devis préparés par le Groupe SyBEL inc. (résolution 2024-080) nécessaires à l'électrification du Centre d'opération Saint-Omer, en vue de l'arrivée des premiers autobus électriques ;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention versée dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) au taux de 85 % et que le règlement d'emprunt 179 a été dûment approuvé à cette fin ;

ATTENDU la recommandation du Directeur de projets à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
Appuyé par madame Isabelle Demers
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public de construction pour les travaux d'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 positions de recharge au Centre d'opération de la rue Saint-Omer.

Adoptée-

-
- 10. Octroi à l'entreprise Ineo Systrans Inc. du contrat pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) et à l'installation des équipements du nouveau système de billettique dans les autobus**

RÉSOLUTION 2025-078-

ATTENDU	la résolution 2025-035 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public requis pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) et à l'installation des équipements du nouveau système de billettique dans les autobus ;
ATTENDU QU'	un appel d'offres public a été publié du 17 avril au 12 juin 2025 ;
ATTENDU QU'	au terme de l'analyse de conformité, seule l'entreprise Ineo Systrans Inc. a déposé une offre jugée conforme parmi les trois (3) offres reçues ;
ATTENDU QUE	ces projets sont éligibles à une aide financière versée dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à hauteur de 95% ;
ATTENDU	la recommandation des membres du comité de sélection et du directeur de la planification et du développement à la Direction générale ;
ATTENDU	la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par madame Cindy Morin
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à l'entreprise Ineo Systrans Inc le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) et à l'installation des équipements du nouveau système de billettique dans les autobus au montant de 4 155 142,10 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée-

-
- 11. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) le 9 octobre 2025 à Gatineau sous le thème « *Le Québec en mouvement : Le transport collectif, au cœur de la transition* »**

RÉSOLUTION-2025-079-

ATTENDU QUE le colloque annuel 2025 de l'ATUQ aura lieu le 9 octobre 2025 à Gatineau ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce colloque, des conférenciers documenteront notamment des expériences nord-américaines en matière d'évolution du transport en commun et de son apport au développement des villes ;

ATTENDU l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs connaissances quant au développement de l'organisation en assistant à de telles conférences ;

ATTENDU QUE ce colloque offre également à chacune des sociétés membres de l'ATUQ l'occasion de reconnaître les réalisations de son personnel :

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par monsieur Serge Bonin
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense au montant maximum de 12 500 \$, taxes en sus, afin de permettre aux membres du conseil d'administration, aux gestionnaires et au(x) récipiendaire(s) de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Gatineau, le 9 octobre 2025.

Adoptée-

12. Modification de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 795 000\$ qui sera réalisé le 9 juillet 2025

RÉSOLUTION 2025-080-

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 795 000 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
123	41 500 \$
140	311 500 \$
147	270 000 \$
144	270 000 \$

145	33 200 \$
103	290 800 \$
167	2 052 000 \$
181	3 981 300 \$
162	300 000 \$
123	146 900 \$
110	97 800 \$
Total	7 795 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 167, 181, 162, 123 et 110, la Société de transport de Lévis souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
 Appuyé par monsieur Michel Turner
 Et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 juillet 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à

- signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

Caisse Desjardins de Lévis
995, boul. Alphonse-Desjardins
Lévis, Québec
G6V 0M5

8. QUE les obligations soient signées par le vice-président et la trésorière. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 167, 181, 162, 123 et 110 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée-

13. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés « Compensation ») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la

- présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
- a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 20^{ème} jour de juin 2025

Par



Francine Marcoux, CPA

Directrice des finances et trésorière

14. COMPTES PAYABLES

RÉSOLUTION 2025-081-

Il est proposé par	madame Isabelle Demers
Appuyé par	madame Marjorie Guay
Et résolu	unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de mai 2025 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #19 à #22:	1 148 388,24 \$
Chèques:	1 608,24 \$
Paiements et transferts électroniques :	2 995 472,62 \$

Adoptée-

15. Points divers

Aucun

16. Période de questions

Aucune

17. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2025-082-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
Appuyé par madame Cindy Morin
Et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le vice-président,
Michel Patry

Le secrétaire,
Jean-François Carrier